

Bar. Les pêcheurs de loisir favorables à des restrictions

© Le Télégramme - Plus d'information sur <http://www.letelegramme.fr/morbihan/bar-les-pecheurs-de-loisir-favorables-a-des-restrictions-16-04-2016-11032263.php>



Bar. Les pêcheurs de loisir favorables à des restrictions 16 avril 2016 à 12h01 / Loïc Berthy / commentaires (Photo d'illustration Le Télégramme) Face à une ressource qu'elle estime en baisse, l'Unan (1) du Morbihan se dit favorable à la mise en place de mesures restrictives pour la pêche au bar. En premier lieu, les pêcheurs plaisanciers souhaitent l'interdiction de la pêche pendant la période de reproduction. Fin 2015, les ministres européens de la pêche ont pris des mesures draconiennes au-dessus du 48^e parallèle, soit dans une zone qui part de la pointe du Finistère et qui couvre la Manche et la mer du Nord : interdiction totale de pêcher le bar de janvier à juin, sauf pour les ligneurs et fileyeurs pour lesquels l'interdiction valait pour les seuls mois de février et mars. Ensuite, jusqu'en décembre, les particuliers seront rationnés à un bar par jour, le quota des professionnels étant fixé entre 1 tonne et 1,3 tonne par mois et par bateau, selon le type de pêche. « Une catastrophe pour la ressource » En Atlantique, rien. La seule mesure restrictive a été prise en 2012 et concerne les seuls pêcheurs de loisir, qui ont obligation de respecter une taille minimale de 42 cm. Les professionnels, eux, peuvent descendre jusqu'à 36 cm, ce qui constitue la première incongruité (2) que relève Jean-Claude Briens, animateur pêche de l'Unan 56. « On demande à ce que les 42 cm soient aussi appliqués aux professionnels, pour que ne soient pêchés que des poissons qui ont eu au moins une reproduction ». Mais ce n'est pas l'élément primordial aux yeux de ce pêcheur de toujours. La première mesure que demande l'Unan, c'est que la pêche du bar soit interdite pendant la période de reproduction, soit de janvier à avril. « Autoriser la pêche à cette période, c'est une catastrophe pour la ressource. Et c'est un raisonnement économique à court terme. Que feront les professionnels quand il n'y aura plus de poissons ? Là, on sera vraiment confronté à un désastre économique ». Les pêcheurs plaisanciers ont fait du lobbying auprès des élus pour faire entendre leur cause. Sans grand résultat. « Dernièrement, le député européen Alain Cadec nous a laissé entendre qu'aucune mesure ne serait envisagée avant fin 2017. Les pêcheurs professionnels ont plus de poids que nous », regrette Jean-Claude Briens. Haro sur le chalut pélagique Installé depuis un peu plus de 30 ans à Arradon, il dresse un tableau peu flatteur de l'évolution de la pêche dans le golfe du Morbihan : « Dans les années 80 et 90, c'était impressionnant, la quantité de poissons qu'on pouvait y trouver ! En avril-mai, des bancs entiers rentraient dans le Golfe. On trouve toujours du bar aujourd'hui mais c'est nettement plus difficile ». Dernière crainte exprimée par l'Unan, que les chalutiers pélagiques qui avaient leurs habitudes en Manche et en mer du Nord ne se tournent vers l'Atlantique pour continuer de travailler. « C'est cette technique de pêche destructrice qui explique qu'on ne trouve plus rien au-dessus du 48^e parallèle. Notre grande crainte, c'est que ce type de pêche augmente dans l'Atlantique ».

1. Union nationale des associations de navigateurs. 2. Selon une étude menée par Ifremer entre 2009 et

2011, les pêcheurs récréatifs prélèveraient un tiers des bars contre deux-tiers pour les professionnels, sur un total estimé à 7.350 tonnes (mer Méditerranée non comprise).

© Le Télégramme - Plus d'information sur <http://www.letelegramme.fr/morbihan/bar-les-pecheurs-de-loisir-favorables-a-des-restrictions-16-04-2016-11032263.php>